

**Séance des comptes****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 17 juin 2019, de 20h04 à 21h36
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	24 conseillers généraux. Conseil municipal : M. Olivier Cottagnoud (président), M. André Fontannaz (vice-président), M. Fabrice Germanier, M. Fabien Papilloud. Public : ~ 6 personnes, presse : un représentant du Nouvelliste
Excusés	Mme Lydia Moix, M. Dominique Kuster, Mme Sara Felley, M. Xavier Gaillard, M. Cédric Richard, M. Jeton Rexhepi et M. Yannick Cordonier

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour	2
2. Approbation du PV de la séance du 25 mars 2019	2
3. Comptes 2018	2
4. Postulat de l'AV	3
5. Questions	3
6. Informations sur les commissions	4
7. Informations de la part de l'exécutif	5
8. Divers	6

DÉLIBÉRATIONS**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président, M. Pierre-Michel Venetz, ouvre la séance.

Il demande aux conseillers de mettre par écrit leurs remarques concernant les problèmes en lien avec la plateforme des emails de la commune.

M. Olivier Cottagnoud prend la parole pour présenter le nouveau secrétaire communal, M. Bertrand Fontannaz. Ce dernier se présente par lui-même plus amplement aux membres du conseil général.

Le président de la commune remercie l'ancien secrétaire pour le travail effectué à son précédent poste durant plus de 20 années.

En l'absence de M. Xavier Gaillard, Mme Stéphanie Glassey sera chef de groupe DC pour cette séance.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Daniel Roh, qui remplace M. D. Kuster, lit l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2019

M. Fabrice Germanier demande la parole. Au point 6, il demande de modifier « zone de réserve » en « zone réservée ».

M. Fabien Papilloud, précise que Chamoson est également dans la liste des communes concernées par le nouveau règlement de police et que ce dernier a été accepté par les assemblées primaires respectives et est en cours de traitement par le conseil général de Conthey. Il fait remarquer que l'animateur socio-culturel est « en formation ».

Tous les groupes déclarent accepter le procès-verbal, le président demande une acceptation formelle.

Le procès-verbal de la séance du 25 mars 2019 est accepté à l'unanimité.

4. COMPTES 2018

PRÉSENTATION PAR L'EXÉCUTIF

M. Olivier Cottagnoud présente quelques points importants à relever. Il présente les détails des sources de revenus de la commune avec un surplus d'impôts de 1,6 millions.

Les détails des charges sont présentés en indiquant que ces dernières ont été bien maîtrisées avec une différence de +1.37% par rapport au budget.

La marge d'autofinancement est une des meilleures de ces 20 dernières années.

Les investissements réalisés sont inférieurs de 1,7 millions en comparaison du budget 2018.

La dette nette par habitant est 2661CHF en août 2018, ce qui représente un endettement faible selon les indices cantonaux.

Les indicateurs financiers sont tous à la note maximale de 5 sauf le degré d'autofinancement qui se monte à 4.

Les groupes acceptent l'entrée en matière pour les comptes 2018.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

M. Florent Favre lit le rapport de la Commission de gestion.

DISCUSSION ET VOTE

La discussion pour les comptes de fonctionnement est ouverte rubrique par rubrique, le président demande aux membres de se manifester lorsqu'ils désirent prendre la parole.

Personne ne demande la parole ou ne fait de remarque.

La discussion pour les comptes d'investissement est ouverte rubrique par rubrique.

Personne ne demande la parole ou ne fait de remarque.

La discussion sur l'ensemble des comptes est ouverte.

M. Alexandre Roh demande s'il est possible d'avoir répartition par nature de compte pour suivre une évolution année par année du personnel dans les différents départements.

M. Xavier Berthouzoz demande la parole. Il revient sur le suivi budgétaire 2018. Il constate des dépassements : travaux avenue de la gare et route des îles +28%, travaux route industrielle et grand canal +19.43%, travaux route de l'Abbaye et route des vigneron +18.96%. Il demande quelles sont les raisons de ces dépassements.

M. André Fontannaz répond qu'il y a eu des surprises lors des travaux souterrains. Le conseil communal a décidé des dépenses supplémentaires pour l'installation de l'eau d'irrigation.

M. Florent Favre lit les propos conclusifs du rapport de la commission de gestion.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Mme. Christelle Siervo présente le rapport de révision fait par la société FIDAG. Elle recommande d'approuver les comptes tels que présentés.

Les comptes 2018 sont approuvés par 22 voix pour et une abstention.

5. POSTULAT DE L'ALTERNATIVE VÉTROZAINE

Suite au retrait du postulat par le groupe AV, ce point ne sera pas traité lors de cette séance et sera reporté à une séance future.

6. QUESTIONS

M. Pierre-Michel Venetz présente les réponses aux différentes questions et donne la parole aux groupes et personnes concernées.

M. Xavier Berthouzoz relève les vitesses maximales. Il trouve regrettable que nous n'ayons pas d'information de la police cantonale.

M. Daniel Roh fait remarquer que les statistiques des contrôles de la police cantonale sont obligatoires et qu'il est étonnant que ces dernières ne puissent pas être fournies. Il indique également que sur le canton de Vaud la mise en œuvre des zones 30 est soumise à des conditions et à un suivi basé sur la V85 des véhicules y circulant.

M. Fabien Papilloud précise qu'il est possible que cela soit des véhicules d'intervention car nous n'avons pas d'information à ce sujet. Il prend note de la remarque sur la V85 et le suivi des zones 30.

Mme Marie-Christine Mottiez demande des précisions sur les investissements et sur les aménagements effectués. Elle relève qu'il faut des jeux simples pour les enfants.

M. André Fontannaz rappelle que lors de la dernière séance il avait été indiqué qu'une réponse orale suffisait mais que la Commune fera suivre cela par écrit.

7. INFORMATIONS SUR LES COMMISSIONS

M. Pierre-Michel Venetz demande à la commune de transmettre la version corrigée du règlement sur l'eau potable à la commission au plus vite.

M. André Fontannaz indique que le règlement a été transmis au canton et à Monsieur Prix. Ce dernier demande de fixer formellement les tarifs afin de pouvoir transmettre à nouveau le règlement.

M. Olivier Cottagnoud prend la parole pour revenir sur la démission de la commission Agglo :

Merci Monsieur le président, je me lève par respect, en effet rien ne se construit sur la durée sans respect et confiance. Je tenais à m'adresser les yeux dans les yeux aux membres de la commission agglo qui a démissionné en avril, pour revenir un peu sur cette démission. J'étais en vacances au bout du monde au mois d'avril et puis j'ai consulté les pages internet du Nouvelliste et de Rhône FM et j'ai appris par surprise la démission des cinq membres de la commission agglo. Alors j'ai demandé à mon secrétaire s'il avait reçu quelque chose, une information, non rien. Donc après j'ai essayé de repousser l'appel de la journaliste du Nouvelliste qui voulait en savoir plus et puis savoir qu'est-ce qui se passait et puis j'étais incapable de lui dire les tenants et aboutissants puisque je n'avais pas de lettre ou de démission officielle de la commission. Alors je vais revenir maintenant, ce soir, ça me donne l'occasion de mettre les choses au point et puis je vais vous lire à tous le communiqué de presse qui a été fait au mois d'avril.

« Communiqué de presse, démission en bloc des membres de la commission agglo », quand on dit communiqué de presse on fait pas une annonce, on fait pas une lettre, on fait un communiqué de presse ça montre quand même qu'on cherche un peu à rendre ça public et puis peut-être à polémiquer. Je continue, « sur la demande du groupe UDC le conseil général a approuvé en date du 2 octobre 2017 la création d'une commission » et cetera. C'est à moitié vrai, si vous vous rappelez bien c'était sur ma proposition que cette commission avait été proposée par le groupe UDC. J'étais un défenseur de cette commission, je me suis engagé, je trouvais bien que le conseil général suive les projets.... De plus, quand un texte commence par le nom d'un parti, ça sent quand même la propagande partisane. Je continue la lecture, « les membres interpartis de cette commission se sont réunis à plusieurs reprises concernant le futur aménagement de la route cantonale T9 qui doit être déposée à l'enquête publique ces prochains jours. Un dossier complet avec les attentes et souhaits de la commission agglo concernant les futurs aménagements de la traversée de Vétroz a été transmis au bureau du conseil général en date du 11 septembre 2018 », c'est exact. En page 17 de ce rapport, il est écrit : néanmoins, des points soulevés par la commission ont été retenus. Voilà ça c'est correct et factuel, des points ont été retenus, il y avait une vingtaine de questions et propositions de la commission. Les architectes ont fait un document de dix pages pour répondre et traiter toutes les propositions de cette commission.

Je continue, « aucune réponse, aucune mise à jour ou plan n'a été transmis à la commission depuis le dépôt du rapport », c'est faux. Premièrement, en séance du conseil général du 17 décembre de l'année passée, j'ai donné 3 infos à cette commission : des infos sur l'avenue de la gare, des infos sur les limitations de vitesse de la route cantonale et sur l'aménagement de la place du CMS. Deuxièmement, le service technique a envoyé un mail le 27 février de cette année avec plusieurs infos et plans à votre président de commission. Il y avait la T9, route cantonale, il y avait les plans des aménagements, il y avait l'avenue de la gare, c'est chaque

fois des plans et des infos hein : avenue de la gare plan de situation, profil type et la route de débord les informations du service de la mobilité. Troisièmement, de nouveau un mail du 5 mars 2019, du service technique, qui répondait aux questions concernant la route du Rhône.

Je continue la lecture de ce communiqué de presse, « par le biais du Vetrozpective d'avril 2019, reçu dans nos boîtes aux lettres, nous avons appris qu'une présentation publique aura lieu le 29 avril prochain sans que nous ne soyons informés de la version définitive du projet ni invités à y parvenir ». C'est faux. Si vous vous souvenez bien, si vous avez été attentifs, en séance du conseil général du 25 mars, je vous avais informé de la séance publique du 29 avril. Donc soit vous étiez occupés à rédiger votre communiqué de presse à l'avance, soit vous étiez endormis, je ne sais pas.

Je continue, « concernant le reste des projets d'aménagement d'agglomération ou autres, la commune de Vétroz ne semble pas vouloir le jeu de la démocratie, nous n'avons reçu aucun mandat ». Alors là vous connaissez mal le fonctionnement du conseil général, de votre conseil parce que c'est pas le président qui vous donne le mandat, c'est pas le conseil municipal qui vous donne le mandat, c'est le bureau du conseil général.

Je continue, « il faut courir après les informations. Ne voulant pas être une simple mascarade visant à donner l'illusion de transparence, tant promise lors de la campagne présidentielle, la majorité des membres de la commission ont décidé de démissionner en bloc de leurs fonctions ». Haha nous y voilà. C'était ça le but, c'était de parler de la campagne présidentielle et de la transparence. Donc, mesdames, parce que malheureusement vous êtes que les 3 là ce soir, puisque votre président n'est pas là et pis que je me suis déjà entretenu avec lui (il désigne de la main M. Xavier Berthouzoz) et j'ai réglé les problèmes, mais vous mesdames j'ai pas eu l'occasion d'en parler. Donc, vous m'avez blessé, vous m'avez blessé avec ce communiqué de presse. Je ne sais pas si vous en êtes conscientes et puis ça me reste en travers de la gorge. Sachez surtout que vous avez perdu un allié et un défenseur du conseil général, malheureusement pour les autres aussi, hein si c'est pas vous c'est donc votre frère. Et puis moi qui suis un défenseur du conseil général ça me fait mal d'être traité comme ça. Alors je vous salue mesdames et puis monsieur le président je ne vous salue pas parce que vous n'êtes pas là.

M. Pierre-Michel Venetz souhaite que la commission fasse parvenir un court rapport au bureau pour le joindre au PV. Il souhaite convoquer les gens après l'été une fois que les esprits se soient un peu calmés.

8. INFORMATIONS DE LA PART DE L'EXÉCUTIF

M. Olivier Cottagnoud informe que la Commune a décidé de prendre une participation de 3% dans l'association Lizerne et Morge. Pour la route de débord, un calendrier et un cahier des charges a été établi avec le canton. L'option a été prise d'améliorer le tracé actuel, d'élargir le gabarit et de modifier les intersections avec diverses variantes possibles. Le canton va faire les démarches pour la classer route cantonale d'ici la fin de l'année. Tout cela permettrait de la faire avant les travaux de la T9.

M. Fabien Papilloud annonce l'engagement d'un nouvel aide de police, M. Anthony Duroux. Le label cité de l'énergie a été renouvelé et sera remis à la commune le 31 août prochain.

M. André Fontannaz précise le planning des travaux pour le réaménagement des Torrents Ouest. Il remercie les services techniques pour leur grand travail dans ce dossier qui est actuellement traité par les services cantonaux.

Il présente le planning des travaux dans le projet de lutte contre le gel. Le projet est en consultation par les services cantonaux. Les différents services ont donné un préavis positif. Il y a des compléments demandés en lien avec les sites pollués.

M. Fabrice Germanier l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal, impose la mise sur pied d'un périmètre d'urbanisation dans les deux ans. Une commission communale ad hoc a été créée dans ce but. Le but de cette commission sera de définir les grandes lignes qui seront soumises à la population et au conseil général afin de faire une mise à jour du PAZ et du RCCZ.

9. DIVERS

M. Pascal Coudray demande si une demande de crédit d'engagement sera faite auprès de la COGEST pour le projet du centre de Bresse. Il demande pourquoi le poste de responsable des finances n'a pas été mis au budget 2019 et pourquoi ce dernier n'a pas été mis au concours.

M. Olivier Cottagnoud répond que le budget 2019 a été fait avant la décision de créer ce poste. Le poste de chef des finances existait déjà à 30%-40% dans les responsabilités de l'ancien secrétaire et la Commune voulait faire cela en interne.

M. Pascal Coudray rappelle que le conseil général peut amender les nouveaux postes créés par la Commune car il s'agit de dépenses partiellement liées. Vu l'annulation de la rénovation de la place de l'église, il demande s'il est possible de faire quelque chose pour aménager cette dernière.

M. André Fontannaz informe qu'un montant sera affecté pour cela lors du budget 2020.

M. Pascal Coudray soumet au bureau du conseil la pertinence de mandats relatifs aux coûts finaux des crédits d'engagement pour l'agrandissement du centre des Plantys et pour la densification du centre du village (UAPE).

M. Daniel Roh demande si le projet présenté pour la route de débord en partenariat avec le canton sera une solution provisoire en attendant le futur investissement Agglo-Sion.

M. Olivier Cottagnoud répond qu'elle sera faite pour durer 10 à 15 années, l'autre variante avec un nouveau tracé demande trop de contraintes.

M. Daniel Roh demande si un projet concret sera présenté pour la demande de crédit d'engagement pour l'agrandissement du centre scolaire de Bresse.

M. Fabrice Germanier informe qu'un projet complet et concret avec la variante qui a été retenue par le conseil communal après examen sera présenté.

M. Pierre-Michel Venetz rappelle que des modifications ont été demandées in extremis par d'anciens conseillers généraux lors du premier projet de Bresse, ce qui a permis d'éviter certaines catastrophes. Il insiste qu'il est important de consulter les enseignants.

M. Fabrice Germanier répond qu'il n'y a pas que les enseignants qui interviennent, les contraintes imposées par le canton représentent déjà 1 million supplémentaire. Le projet a déjà été passé au crible par le canton. Le projet initial était au sud mais il représentait 1,5 à 2 millions de plus et la commune ne peut pas se permettre de dépenser l'argent des concitoyens dans tous les sens.

M. Pierre-Michel Venetz tire la sonnette d'alarme afin d'avoir une réflexion et de discuter du sujet et que la commune prenne toutes ses responsabilités. Il rappelle en tant qu'ancien utilisateur de la salle de sport de Bresse que la liste des problèmes est réelle et assez longue.

M. Daniel Roh demande pourquoi la commune a refusé la demande d'une société locale pour l'utilisation de la salle de Bresse pour l'organisation d'une manifestation en 2020.

M. Olivier Cottagnoud indique qu'il ne s'agissait pas d'une demande d'une seule société mais d'une demande conjointe d'une dizaine de sociétés du village pour avoir la salle une fois par année, notamment pour des soupers de soutien. La commune ne veut pas généraliser cette pratique et laisser manger des personnes dans la salle et souhaite traiter les demandes au cas par cas.

M. Pierre-Michel Venetz donne quelques informations diverses : le vendredi 20 septembre sortie des élus de la commune, 7 octobre séance du conseil général, 16 décembre séance pour le budget 2020. Il informe que notre commune a fini en 3^{ème} position nationale du classement de la Suisse bouge. Beaumont les Valences, qui est jumelée avec notre commune, a décidé de nommer une de ses rues « Vétroz »

M. Xavier Udry revient sur le projet mobilité douce Conforti. Celui-ci étant associé au projet Agglo il demande si les fermetures prévues des routes du Levant et Bresse seront maintenues.

M. Olivier Cottagnoud indique que la route de Bresse ne serait pas fermée mais uniquement réservée aux riverains mais ne serait plus prévue pour du trafic est-ouest. La rue du Levant n'est pas touchée dans sa globalité seul le passage sous le pont serait fermé une fois que les accès par le sud seront mis en place et efficaces.

M. Xavier Berthouzo, suite à l'entrée en vigueur de la gratuité des frais d'écolage, il demande ce qu'il va devenir de l'aide à la famille de 150CHF.

M. Fabien Papilloud répond qu'une analyse de la subvention cantonale a été faite, qu'une discussion est en cours et qu'une présentation sera faite très prochainement.

Le président clôt la séance à 21h36.

Ainsi fait à Vétroz, le 8 septembre 2019



VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général



ROH DANIEL
Vice-président du Conseil général